

OBJET : CONTRAT D'ÉDITION

CONTRAT ENTRE LES PARTIES SUIVANTES :

La revue Saturne (ci-joint l'éditrice) :

118 3^{ème} Avenue
Verdun, Québec
H4G 2X2

L'auteur·rice :

NATURE DU CONTRAT

1. L'auteur·rice accorde à l'éditrice une licence non exclusive, dans les termes et dispositions ci-après énoncés, de l'œuvre envoyée par courriel et ayant pour fonction de répondre à l'appel de textes en cours.
2. L'éditrice s'engage à produire une révision éditoriale et une révision linguistique du texte.
3. L'auteur·rice s'engage à produire une seconde version en fonction des commentaires de la révision éditoriale.
4. L'auteur·rice accepte qu'à la suite de la révision linguistique, le texte final diffère du texte qu'il a soumis.
 - 4.1 L'éditrice enverra un courriel avec le contenu de la révision linguistique. Si l'auteur·rice ne répond pas dans un délai de trois jours, les corrections seront automatiquement acceptées.
5. L'éditrice s'engage à publier, à diffuser et à promouvoir le texte, mais se réserve le droit d'annuler la publication dans la mesure où elle en informe l'auteur·rice.

CONDITIONS

1. L'auteur·rice accorde une licence non exclusive de l'œuvre pour toute publication en français, et ce, pour une durée d'un an à partir du moment où le texte est accepté.
 - 1.1 L'auteur·rice accorde une licence non exclusive pour la publication de son texte dans la revue Saturne pour une durée d'un an à partir du moment où le contrat est signé.

- 1.2 Cette clause (1.1) est renouvelable automatiquement, sauf si l'auteur·rice désire mettre fin à la licence trois mois avant le renouvellement du contrat.
- 1.3 Durant cette période, l'éditrice accorde à l'auteur·rice le droit de faire publier, de reproduire, de traduire et d'adapter l'œuvre dans la mesure où l'auteur·rice fait mention de la revue Saturne.
- 2 L'éditrice ne peut transférer la licence à un tiers de quelque manière.
- 3 L'auteur·rice accepte d'accorder à l'éditrice une licence de l'œuvre **sans rémunération**.
- 3.1 L'auteur·rice recevra un (1) exemplaire gratuit lors de la publication.
- 4 L'auteur·rice accorde à l'éditrice l'autorisation de :
- 4.1 reproduire l'œuvre sous toute forme de revue;
- 4.2 adapter l'œuvre sous forme d'œuvre visuelle, cinématographique, photographique, musicale ou sonore diffusée sur les réseaux sociaux de la revue Saturne.

En foi de quoi l'auteur·rice et l'éditrice ont signé

_____, le _____ 2025
(auteur·rice) (date)

_____, le _____ 2025.
((nom), secrétaire d'édition pour Saturne) (date)